



La Garde, le 6 juin 2023

HELENE ARNAUD-BILL

MAIRE DE LA GARDE

JOËL BORGOGNO **DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES** 

SYLVIA BATTISTA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE SOUS-DIRECTION DU MANAGEMENT ET DES PROCEDURES

NOTE à l'attention des agents

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES** 

Affaire suivie par: S. BATTISTA/J. CANAL

**OBJET**: Revalorisation des titres restaurants

Mesdames et messieurs les agents,

Dans le cadre des actions menées aux fins de valorisation de la politique sociale, la commune a institué par délibération n°17 du 24 septembre 2007 l'attribution de titres restaurant aux agents municipaux pour s'acquitter des déjeuners pris dans le cadre de leur activité professionnelle.

Comme vous le savez et dans un contexte social contraint, le titre restaurant exonéré de charges sociales et net d'impôt est un réel avantage social vous conférant un pouvoir d'achat supplémentaire.

A ce titre, une première revalorisation est intervenue en 2019 portant la valeur faciale de 6 euros à 7 euros.

En accord avec les partenaires sociaux, je m'inscris aujourd'hui dans cette politique de valorisation en proposant l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant de deux euros en deux temps comme suit :

- 1. Au 1er octobre 2023: revalorisation à 8 euros
- 2. Au 1<sup>er</sup> juin 2024: revalorisation à 9 euros

Considérant la participation employeur de 50%, chaque agent bénéficiera ainsi en 2024 d'une augmentation nette de 1 euro mensuel.

Souhaitant que cette nouvelle vous agréée, je vous prie de croire, mesdames, messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

> Le Maire, Hélène ARNAUD-BILL





















